

0851435Y
ACADEMIE DE NANTES
COLLEGE ANTOINE DE ST EXUPERY
13 AVENUE DE L EUROPE
85170 BELLEVIGNY
Tel : 0251410404

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Concession de logement

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 1
Année scolaire : 2019-2020
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration
Convoqué le : 19/09/2019
Réuni le : 03/10/2019
Sous la présidence de : Esther Quiriconi
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration donne un avis favorable à la

Pièce(s) jointe(s)

[] Oui [X] Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

concession de logement ASY-F-O-2 par nécessité absolue de service et à compter du 1er septembre 2019 en faveur de Madame Tini-Quiriconi, Principale par intérim.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	18
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Quiriconi

Prénom : Esther

Signé le: 09/10/2019 14:50:29

0851435Y
ACADEMIE DE NANTES
COLLEGE ANTOINE DE ST EXUPERY
13 AVENUE DE L EUROPE
85170 BELLEVIGNY
Tel : 0251410404

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Règlement intérieur (avec ou sans modification)

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 2

Année scolaire : 2019-2020

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration

Convoqué le : 19/09/2019

Réuni le : 03/10/2019

Sous la présidence de : Esther Quiriconi

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-2, R.421-5, R.421-20, R.421-41, R.421-44, R.421-55
- l'avis de la commission permanente du 26/09/2019

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte le règlement intérieur

Modifications

Oui Non

Pièce(s) jointe(s)

Oui Nombre: 1

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	18
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Quiriconi

Prénom : Esther

Signé le: 09/10/2019 14:50:33

0851435Y
ACADEMIE DE NANTES
COLLEGE ANTOINE DE ST EXUPERY
13 AVENUE DE L EUROPE
85170 BELLEVIGNY
Tel : 0251410404

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Rapport annuel sur le fonctionnement pédagogique de l'établissement

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 4

Année scolaire : 2019-2020

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration

Convoqué le : 19/09/2019

Réuni le : 03/10/2019

Sous la présidence de : Esther Quiriconi

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-41-3, R.421-55

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration établit le rapport annuel sur le fonctionnement pédagogique de l'établissement

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Le Rapport Annuel sur le Fonctionnement Pédagogique est validé par le conseil d'administration.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Quiriconi

Prénom : Esther

Signé le: 09/10/2019 14:50:39

0851435Y
ACADEMIE DE NANTES
COLLEGE ANTOINE DE ST EXUPERY
13 AVENUE DE L EUROPE
85170 BELLEVIGNY
Tel : 0251410404

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 5
Année scolaire : 2019-2020
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration
Convoqué le : 19/09/2019
Réuni le : 03/10/2019
Sous la présidence de : Esther Quiriconi
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Grand'R : Dans le cadre du projet "Donner corps aux mots", autorisation est donnée au chef d'établissement de signer la convention culturelle avec le Grand'R

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	16
Pour :	16
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Quiriconi

Prénom : Esther

Signé le: 09/10/2019 14:50:42

0851435Y
ACADEMIE DE NANTES
COLLEGE ANTOINE DE ST EXUPERY
13 AVENUE DE L EUROPE
85170 BELLEVIGNY
Tel : 0251410404

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 6
Année scolaire : 2019-2020
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration
Convoqué le : 19/09/2019
Réuni le : 03/10/2019
Sous la présidence de : Esther Quiriconi
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

MASTER 1 : Le chef d'établissement est autorisé à signer la convention de stage pour l'accueil de Mme Brochard, étudiante en MASTER 1 MEEF encadrement éducatif.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	16
Pour :	16
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Quiriconi
Prénom : Esther
Signé le: 09/10/2019 14:50:45

0851435Y
ACADEMIE DE NANTES
COLLEGE ANTOINE DE ST EXUPERY
13 AVENUE DE L EUROPE
85170 BELLEVIGNY
Tel : 0251410404

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Fonds sociaux

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 7
Année scolaire : 2019-2020
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration
Convoqué le : 19/09/2019
Réuni le : 03/10/2019
Sous la présidence de : Esther Quiriconi
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

la répartition des fonds sociaux ainsi que les modalités et critères d'attribution.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	16
Pour :	16
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Quiriconi
Prénom : Esther
Signé le: 09/10/2019 14:50:48

0851435Y
ACADEMIE DE NANTES
COLLEGE ANTOINE DE ST EXUPERY
13 AVENUE DE L EUROPE
85170 BELLEVIGNY
Tel : 0251410404

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 8
Année scolaire : 2019-2020
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration
Convoqué le : 19/09/2019
Réuni le : 03/10/2019
Sous la présidence de : Esther Quiriconi
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Orange Business Services : Autorisation est donnée au chef d'établissement de signer le contrat ci-joint avec Orange Business Services.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	16
Pour :	16
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Quiriconi

Prénom : Esther

Signé le: 09/10/2019 14:50:51

0851435Y
ACADEMIE DE NANTES
COLLEGE ANTOINE DE ST EXUPERY
13 AVENUE DE L EUROPE
85170 BELLEVIGNY
Tel : 0251410404

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 9
Année scolaire : 2019-2020
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration
Convoqué le : 19/09/2019
Réuni le : 03/10/2019
Sous la présidence de : Esther Quiriconi
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Espace Europ : Autorisation est donnée au chef d'établissement de signer le contrat avec la société Espace Europ pour le séjour en Angleterre du 29/03/20 au 03/04/20 (avec la possibilité d'aménagement du programme et de la modification du nombre de participants).

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	15
Pour :	15
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Quiriconi

Prénom : Esther

Signé le: 09/10/2019 14:50:54

0851435Y
ACADEMIE DE NANTES
COLLEGE ANTOINE DE ST EXUPERY
13 AVENUE DE L EUROPE
85170 BELLEVIGNY
Tel : 0251410404

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 10
Année scolaire : 2019-2020
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration

Convoqué le : 19/09/2019

Réuni le : 03/10/2019

Sous la présidence de : Esther Quiriconi

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à Bath - GB , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Bath : Voyage en Angleterre pour les élèves du niveau 3ème et 4ème euro du 29 mars au 3 avril 2020 avec une participation financière des familles à hauteur de 351,50 euros par élève.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	15
Pour :	15
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Quiriconi

Prénom : Esther

Signé le: 09/10/2019 14:50:56

0851435Y
ACADEMIE DE NANTES
COLLEGE ANTOINE DE ST EXUPERY
13 AVENUE DE L EUROPE
85170 BELLEVIGNY
Tel : 0251410404

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 11
Année scolaire : 2019-2020
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration

Convoqué le : 19/09/2019

Réuni le : 03/10/2019

Sous la présidence de : Esther Quiriconi

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à Barcelone , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Barcelone : Voyage en Espagne (région de Taragone) du 29/03/20 au 03/04/20 pour une participation financière des familles à hauteur de 325,25 euros par élève participant.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	16
Pour :	16
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Quiriconi

Prénom : Esther

Signé le: 09/10/2019 14:50:59

0851435Y
ACADEMIE DE NANTES
COLLEGE ANTOINE DE ST EXUPERY
13 AVENUE DE L EUROPE
85170 BELLEVIGNY
Tel : 0251410404

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 12
Année scolaire : 2019-2020
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration

Convoqué le : 19/09/2019

Réuni le : 03/10/2019

Sous la présidence de : Esther Quiriconi

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à sorties 19/20 , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Sorties : Le conseil d'Administration approuve la liste des sorties 2019/2020.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	17
Pour :	17
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Quiriconi

Prénom : Esther

Signé le: 09/10/2019 14:51:02

0851435Y
ACADEMIE DE NANTES
COLLEGE ANTOINE DE ST EXUPERY
13 AVENUE DE L EUROPE
85170 BELLEVIGNY
Tel : 0251410404

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 13

Année scolaire : 2019-2020

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration

Convoqué le : 19/09/2019

Réuni le : 03/10/2019

Sous la présidence de : Esther Quiriconi

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Barcelone : Autorisation est donnée au chef d'établissement de signer le contrat avec le voyageur Eurovoyages, pour le séjour scolaire en Espagne du 29/03/20 au 03/04/20, avec la possibilité d'aménager le programme et sous réserve de modification du nombre d'élèves et d'accompagnateurs.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	16
Pour :	16
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Quiriconi

Prénom : Esther

Signé le: 09/10/2019 14:51:05

0851435Y
ACADEMIE DE NANTES
COLLEGE ANTOINE DE ST EXUPERY
13 AVENUE DE L EUROPE
85170 BELLEVIGNY
Tel : 0251410404

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 14
Année scolaire : 2019-2020
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration

Convoqué le : 19/09/2019

Réuni le : 03/10/2019

Sous la présidence de : Esther Quiriconi

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à Brest , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Brest : Voyage de la Classe Défense et Sécurité Globales du 30 mars au 3 avril 2020 avec une participation financière des familles à hauteur de 228,30 euros par élève.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	17
Pour :	17
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Quiriconi

Prénom : Esther

Signé le: 09/10/2019 14:51:07